



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE DE CLERVAL, LE 2 OCTOBRE 2019, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME SUZANNE THÉBERGE, MAIRESSE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : la mairesse, Suzanne Théberge et les conseillers Gaétan St-Jean, Jean-Marc Bélanger, Michel Cliche, Chantal Mélançon.

Absentes : Nancy Gosselin et Nicole Therrien

Est aussi présente la directrice générale Manon Pouliot.

À l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente, Suzanne Théberge, à 19h00.

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Bélanger appuyé par Michel Cliche et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la présidente, Suzanne Théberge.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2019 ;
4. Suivis aux procès-verbaux ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Avis de conformité règlement 168;
9. PAARM;
10. Politique de déneigement chemins privés;
11. Entretien ménager;
12. Gouttières garage;
13. Chemin Fraisonnée;
14. Plan de sécurité civile;
15. Sable à glace;
16. Projet stationnement;
17. Contrat inspecteur;
18. Demande chemins privés
 - a) Pointe-chez-son-père;
 - b) Plage Trudel;
19. Embauche Pierre Germain;
20. Adoption règlement 169 modifiant le règlement 110 sur les dérogations mineures;
21. Demande de dérogation mineure au 589, chemin chez Conrad;

2019-10-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

22. Autoriser la Directrice Générale d'assister au rencontre à la MRC;
23. Réduction charges pont de la rivière Maine;
24. Subvention couches lavables;
25. Comptable;
26. Déneigeuse;
27. Période de questions ;
28. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

a) SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2019

2019-10-02

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensé;
IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.
Adoptée

4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

5. TRÉSORERIE

2019-10-03

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Cliche, appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de **80 063,97 \$** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

Rien de particulier

8. AVIS DE CONFORMITÉ RÈGLEMENT 168

Un avis de conformité a été émis pour le règlement numéro 168 modifiant le règlement de zonage numéro 85 de la Municipalité de Clerval.

9. PAARM

2019-10-04

Attendu que nous devons dépenser l'enveloppe de la députée avant le 31 décembre 2019;

Attendu que 9 812\$ de travaux doit être effectuer sur la traverse Clerval-La Reine;

Attendu que du rechargement de granulaire était prévu dans la demande de subvention;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger appuyé par le conseiller Gaétan St-Jean d'engager au moins 9 812 \$ de rechargement de granulaire dans la traverse Clerval-La Reine.

Adoptée

10. POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT CHEMINS PRIVÉS

2019-10-05

Attendu qu'en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales, R.L.R.Q., c.C-47.1, la municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires.

Attendu que la municipalité a un souci d'équité envers les contribuables ayant des propriétés situées sur des voies privées et ne bénéficiant pas de tous les services normalement offerts par la Municipalité;

Attendu que la Municipalité veut établir des règles de déneigement des chemins privés;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger et appuyé par la conseillère Chantal Mélançon d'établir une politique pour aider à l'entretien et au déneigement de leurs voies privées.

Adoptée

11. ENTRETIEN MÉNAGER

2019-10-06

Attendu que la préposée à l'entretien ménager nous a mentionné sa démission;

Attendu que nous avons publié l'offre d'emploi sur notre page Facebook;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Chantal Mélançon appuyé par le conseiller Michel Cliche d'autoriser Manon Pouliot à procéder à l'embauche d'une préposée à l'entretien ménager.

Adoptée

12. GOUTTIÈRES GARAGE

2019-10-07

Il est proposé par le conseiller Michel Cliche appuyé par le conseiller Gaétan St-Jean de faire l'installation de gouttière et d'un drain autour du garage pour limiter les dégâts causés par l'eau de pluie.

13. CHEMIN FRAISONNÉE

La directrice générale donne des informations concernant le problème rencontré en face de la Fraisonnée.

14. PLAN SÉCURITÉ CIVILE

2019-10-08

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Clerval reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

3



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Chantal Mélançon, appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Marilyn Brulotte et Danielle Guimond (Conseillère en sécurité civile) soit adopté;

QUE Manon Pouliot soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité en ce 2e jour du mois d'octobre 2019.

Copie certifiée conforme par :



Suzanne Théberge, Mairesse



Manon Pouliot, Directrice générale

15. SABLE À GLACE

2019-10-09

Il est proposé par le conseiller Michel Cliche, appuyé par le conseiller Gaétan St-Jean de commander 200 tonnes d'abrasif chez Excavation Denis Bédard.

Adoptée

16. PROJET STATIONNEMENT

2019-10-10

Attendu que notre projet de stationnement pour plaisanciers a été accepté à la MRC;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Chantal Mélançon appuyé par le conseiller Gaétan St-Jean d'autoriser Manon Pouliot à mettre en branle les travaux pour réaliser le projet.

Adopté

17. CONTRAT INSPECTEUR

2019-10-11

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'embauche de Monsieur Jean-Guy Hébert pour occuper les fonctions d'inspecteur municipal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

ATTENDU QUE Monsieur Hébert occupe ses fonctions depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE les parties désirent consigner un contrat les conditions de travail de l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le contrat n'a pas pour effet de déroger aux normes minimales de droit public prévues à la Loi sur les normes du travail qui s'appliquent à l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Cliche, appuyé par la conseillère Chantal Mélançon d'autoriser la directrice générale, Manon Pouliot à signer le contrat présenté.

Adoptée

18. DEMANDE CHEMIN PRIVÉS

A) POINTE-CHEZ-SON-PÈRE

Attendu que la municipalité autorise une aide financière pour l'entretien des chemins non-entretenus par la municipalité jusqu'à concurrence de 50\$ par numéro civique;

Attendu qu'il y a 11 numéros civiques sur le chemin de la Pointe-chez-son-Père, soit $11 \times 50 = 550\$$;

Attendu que la facture apportée est de 600\$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger appuyé par la conseillère Chantal Mélançon d'autoriser le paiement d'un montant de 550\$ au représentant de la facture.

Adoptée

B) PLAGE TRUDEL

Attendu que la municipalité autorise une aide financière pour l'entretien des chemins non-entretenus par la municipalité jusqu'à concurrence de 50\$ par numéro civique;

Attendu qu'il y a 3 numéros civiques sur le chemin d'Alice Trudel soit $3 \times 50 = 150\$$;

Attendu que la facture présentée totalise 137,97\$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger appuyé par la conseillère Chantal Mélançon d'autoriser le paiement d'un montant de 137.97\$ au représentant de la facture.

Adoptée

19. EMBAUCHE PIERRE GERMAIN

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Jean appuyé par le conseiller Michel Cliche de procéder à l'embauche de Pierre Germain en date du 2 octobre 2019 aux conditions proposées au dossier et d'autoriser Manon Pouliot à signer ses conditions de travail.

Adoptée

20. ADOPTION RÈGLEMENT 169 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 110 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

2019-10-12

2019-10-13

2019-10-14



No de résolution
ou annotation

2019-10-15

Procès-verbal du Conseil de Clerval

ATTENDU qu'en vertu des articles 145.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, c. A-19.1), le conseil peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

ATTENDU qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le règlement municipal No 108;

ATTENDU que la Municipalité de Clerval désire ajouter une notion de quorum pour les rencontres du comité consultatif en urbanisme ;

ATTENDU que la Municipalité veut réglementer la portée des dérogations mineures ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Chantal Mélançon, à l'assemblée du 4 septembre 2019, accompagné du projet de règlement ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par le conseiller Michel Cliche, et résolu d'ajouter ce qui que suit :

Article 4.1 – FRAIS

Les frais ne sont pas remboursables.

Article 7.1 – ÉTUDE PAR LE COMITÉ

Pour être valide, toute demande doit être analysée et recommandée par au moins 50% plus un (1) des membres nommés dans le comité consultatif en urbanisme.

Article 10.1 – DURÉE D'APPLICATION

Dans le cas d'une dérogation mineure qui a été autorisée pour des travaux projetés, la portée de la dérogation est limitée à une durée de un (1) an.

Adoptée

21. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 589, CHEMIN CHEZ CONRAD

Pour la Propriété situé au :	589, chemin chez Conrad
Cadastre :	5 538 158
- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -	
1- Autoriser le lotissement du cadastre 5 539 158 avec un frontage de 45.78 m approximative au lieu de 50 m proposé par l'article 2.4.1 du règlement de lotissement;	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

2019-10-16

Attendu que le lot 5 538 158 à une superficie de 4096.9 m²;

Attendu qu'une dérogation mineure a été demandée pour autoriser le lotissement du cadastre 5 539 158 avec un frontage de 45.78 m approximative au lieu de 50 m proposé par l'article 2.4.1 du règlement de lotissement;

Attendu que suite à la rencontre du 24 septembre 2019, le CCU recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure pour permettre le lotissement du lot 5 538 158 ;

Attendu que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur le sujet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par la conseillère Chantal Mélançon, d'accepter la présente dérogation et de le lotissement du cadastre tel que demandé sur le lot 5 538 158. «Durée d'application, dans le cas d'une dérogation mineure qui a été autorisée pour des travaux projetés, la portée de la dérogation est limitée à une durée d'un (1) an.

Adoptée

22. AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ASSISTER AU RENCONTRE À LA MRC

2019-10-17

Attendu que des informations importantes directement liées au travail de la directrice générale sont discutées aux réunions de la MRC;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Chantal Mélançon appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, d'autoriser Manon Pouliot à assister aux réunions de la MRC avec rémunération.

Adoptée

23. RÉDUCTION CHARGES PONT DE LA RIVIÈRE MAINE

Des informations sont données par la directrice générale concernant une réduction de charges qui sera imposé sur le pont enjambant la rivière Maine.

24. SUBVENTION COUCHES LAVABLES

2019-10-18

Attendu que la municipalité à établie une politique pour les couches lavables.

Il est proposé par la conseillère Chantal Mélançon appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger que le règlement numéro 134 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables, de procéder au remboursement de **100 \$** à Bianca Bédard sur présentation de la facture.

Adoptée

25. COMPTABLE

2019-10-19

Attendu que des erreurs de comptabilité ont été relevées;

Attendu que les conciliations bancaires doivent balancer pour permettre l'élaboration réelle et juste du budget municipal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger, d'autoriser Manon Pouliot à faire appel à la firme comptable pour balancer les livres et corriger les erreurs soulevées.

Adoptée

26. DÉNEIGEUSE

2019-10-20

Attendu que d'autres réparations nécessaires ont été soulevées concernant le camion Volvo;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Michel Cliche, de procéder à l'achat d'un siège usagé, ainsi qu'une "fan clutch" aux prix approximatif discutés avec la directrice générale.

Adoptée

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-10-21

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Gaétan St-Jean, à 19h38.

Manon Pouliot
Directrice générale

Suzanne Théberge
Mairesse

« Je, Suzanne Théberge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».